

Séance du 15 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	21
Date de la convocation		
09/12/2021		
Date d'Affichage		
16/12/2021		

DCM N° 2021-93

L'an deux mil vingt et un
Et le quinze décembre

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en visio-conférence avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, UGOLINI Nuria, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

3 Membres absents excusés (procurations) :

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

MME BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MME VEISON MARCELLI Nathalie a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

8 Absents : BIAGGINI Jean, BATESTTI Gilles, SILVESTRI Dominique, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis, SIMONI Pierre Baptiste.

Madame MALAFRONTÉ Christine est nommée secrétaire

**Objet de la
délibération**

**Appel d'Offres
« Risques statutaires
du personnel »**

VU l'article L.1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2121-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5,

Madame CROCE-AJACCIO Catherine, Adjointe au Maire, déléguée à la gestion du personnel expose que suite à la réception du courrier de résiliation de notre contrat « Risques statutaires du personnel » transmis le 2 septembre 2021 par le Cabinet Groupama Méditerranée pour sinistralité haute, un avis de marché a été adressé au JOUE, au BOAMP, à un journal local et publié sur notre plateforme dématérialisée afin de relancer une procédure pour couvrir les risques ci-dessus exposés à compter du 1^{er} janvier 2022,

ATTENDU que la procédure de passation est un appel d'offres ouvert,

ATTENDU que la durée prévue du contrat est de 36 mois,

ATTENDU que 2 offres dématérialisées sont parvenues en Mairie dans les délais,

ATTENDU que la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) réunie au Centre Administratif de Furiani le 14/12/2021, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par le Cabinet PRO ASSUR et au vu des critères de sélection, décide d'attribuer le marché « Risques statutaires du personnel » au Cabinet AXA-GRAS SAVOYE – Montpellier- 1280 avenue des platanes – 34970 LATTES comme suit :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : la variante n°2 a été retenue qui couvre les garanties décès, Accident du travail, maladie imputable au service pour un taux de 4,72% au tarif de 103 048 €.

Pour les agents affiliés à l'Ircantec : l'offre de base a été retenue qui couvre les garanties décès, accident du travail, maladie imputable au service, maladie ordinaire, maternité, longue durée et longue maladie pour un taux de 1,15% au tarif de 501 €.

Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer pour autoriser Monsieur le maire à signer le marché avec le cabinet désigné par la C.A.O réunie le 14/12/2021.

OUI l'exposé de Madame CROCE-AJACCIO Catherine, Adjointe au Maire, déléguée à la gestion du personnel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE

Conformément à la décision de la C.A.O, le Maire à signer le marché se rapportant aux risques statutaires du personnel avec le cabinet AXA-GRAS SAVOYE dont le siège social est Montpellier - 1280 avenue des platanes -34970 LATTES, pour une durée de 36 mois aux taux et tarifs ci-dessus exposés.

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget de la commune au chapitre 011 article correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

